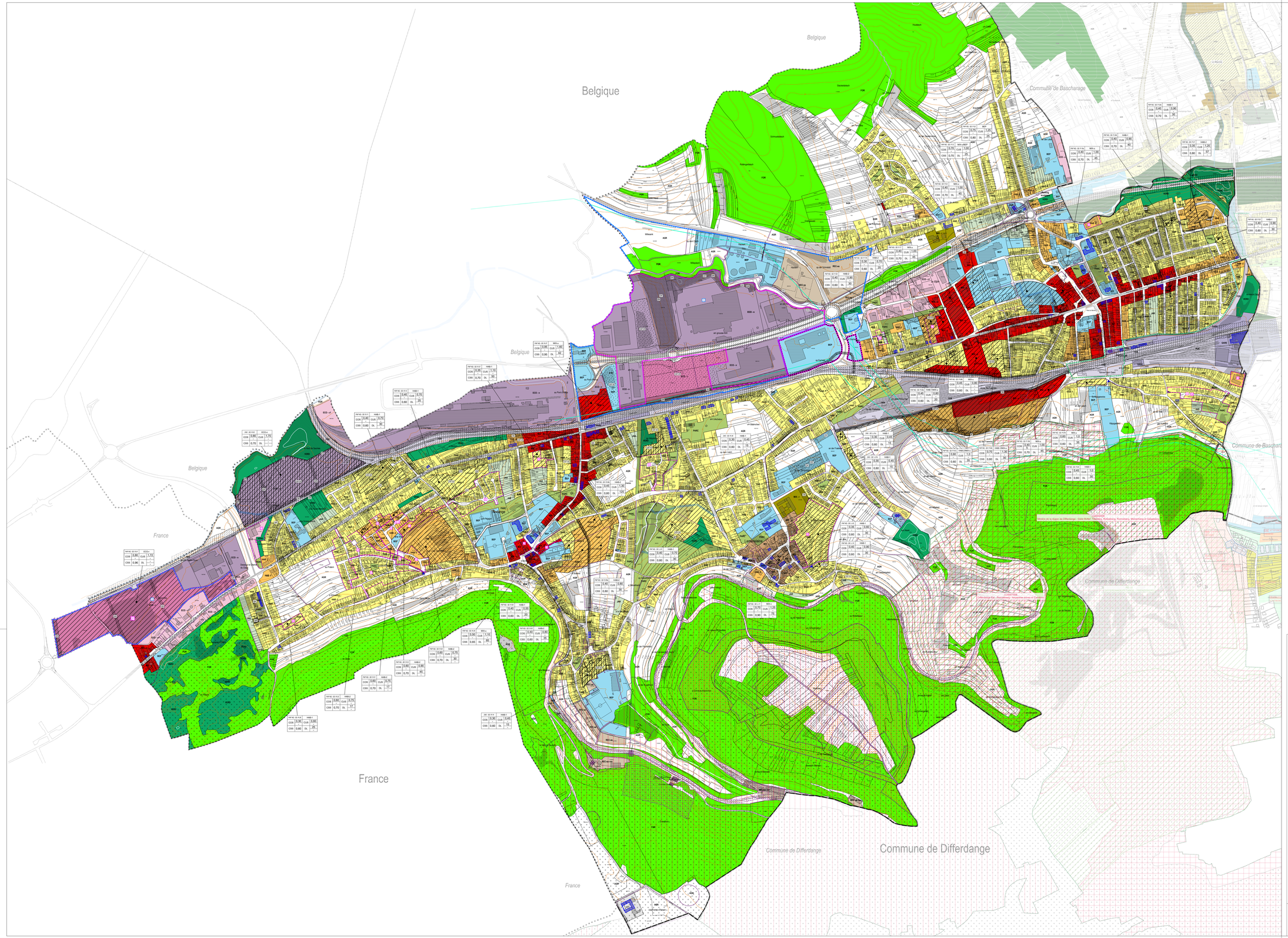

Légende: PAG

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- MIX-u Zone mixte urbaine
- MIX-v Zone mixte villageoise
- MIX-r Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-r Zone d'activités économiques régionale
- ECO-n Zone d'activités économiques nationale
- GARE Zone de gares et d'arrêts ferroviaires et routières
- FER Zone spéciale du réseau ferroviaire
- REC-ex Zone de sport et de loisirs avec séjour
- REC-ss Zone de sport et de loisirs sans séjour
- REC-ss-tran Zone de sport et de loisirs sans séjour - TRAN 1900
- JAR Zone de jardins familiaux

PAP NQ / ZAD - Reference du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Ref. 03	Densification de la zone (min)	
CO/S max.	CUS max.	Densification de la zone soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
CS/S max.	DL max.	

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones destinées à rester libres

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (11)
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
- Zone d'aménagement différée - PAP NQ
- Zone d'urbanisation prioritaire type I
- Zone de servitude "urbanisation"
  - P Servitude "urbanisation : paysagère"
  - N Servitude "urbanisation : élément naturel"
  - O Zone de servitude "urbanisation : chirographe"
  - E Servitude "urbanisation : eau"
  - V Servitude "urbanisation : couloir vert"
  - TA Zone de servitude "urbanisation : zone tampon"
  - G Zone de servitude "urbanisation : garage et stationnement"
  - VE Zone de servitude "urbanisation : conduite électrique aérienne"
- Couloir pour projets routiers
- Couloir pour projets de mobilité douce
- Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Secteur protégé de type "environnement construit"
  - Bâtiment protégé (9)
  - petit patrimoine protégé (9)
- Zone de risques d'éboulements miniers (10)
- Zone de bruit ≥ 70dBA (11)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

à l'aménagement du territoire
- Périmètre modifié de la zone industrielle à caractère national (1)
- Plan d'occupation du sol "Lycée technique Mathias Adam"

à la protection des sites et monuments nationaux
- Immeubles et objets classés monuments nationaux (1)
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)

à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone protégée d'intérêt national - RO3 (3)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Zones spéciales de conservation (5)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Zones de protection spéciale (5)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (6)
- Mesures CEF (relevé non exhaustif) (8)
- Terrains avec des vestiges archéologiques majeurs (2)/Hub nécessitant une protection et une conservation durable (3)
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus ou indices, à étudier avant attribution ou destruction (3)
- Routes nationales (RN) (12)
- Chemins repris (CR) (12)
- Lignes ferroviaires (12)
- Circulation et stationnement
- Piste cyclable nationale "PCE de l'Alzette"
- Bâtiments existants
- Parcellaire
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (12)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (12)
- Conduites électriques aériennes (12)
- Limite de la commune
- Limite d'état

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
Plan cadastral numérique (PCN) - Exercice 2016
Mise à jour: AC Pétange et ZAD

(1) *Mémorial A - 266 du 20 avril 2018*
Règlement grand-ducal du 8 avril 2018 déclarant obligatoire la modification du complement du plan d'aménagement partiel portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays décliné obligatoire par le règlement grand-ducal du 26 novembre 1979
déclarant obligatoire le complement du plan d'aménagement partiel portant création de zone industrielles à caractère national dans le sud du pays
(2) *Liste des zones protégées nationales, Plan National Protection Nature, Ministère de l'Environnement, 2016*
(3) *Liste des zones protégées nationales, Plan National Protection Nature, Ministère de l'Environnement, 2014*
(4) *Zones Nature 2000, Ministère de l'Environnement, 2014*
(5) *Zones Nature 2000, Ministère de l'Environnement, 2014*
(6) *Loi modifiée du 10 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17 et 20 :*
- Cadastre des biotopes protégés du bioru 588 et ses alentours, Zeyen+Baumann, 2010
- Cadastre des biotopes, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2010
(7) *La liste des immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire publiée au mémorial B - No 35 du 19 mai 2009, complétée par le Service des Sites et Monuments Nationaux (Etat au 21 juin 2017)*
(8) *Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, février 2013*
(9) *Inventaire patrimoine bâti, Zeyen + Baumann, validé par le Service des Sites et Monuments Nationaux, 2014/2015*
(10) *Version du 18.02.2015, ITM et CA-22*
(11) *Cartographie du Bruit, Ministère du Développement Durable de des Infrastructures, Administration de l'Environnement, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)*
(12) *Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - ACT, Luxlg, 1997, les tracés ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann*
(13) *Règlement grand-ducal du 22 juillet 2003 déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol «Lycée Technique Mathias Adam»*

pétange
MOTIVATION COMMUNE

Plan d'aménagement général

N°	Modifications ponctuelles	Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur	Référence	Approbation définitive du Ministre de l'Environnement	Référence
1	ZAE au lieu-dit "PED / Grand Bis"	28.01.2019	17C008/2018		

- Vote du conseil communal le 25 septembre 2017
- Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur le 29 mars 2018
- Arrêté de la MDDI - Département de l'Environnement le 14 décembre 2017

Lamadelaine, Pétange et Rodange

ZEYEN BAUMANN
URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ENVIRONNEMENT
GÉNIE CIVIL
Zeyen+Baumann sàrl
6, rue de Steinsel
L-7254 Bereldange
T +352 33 22 54
F +352 33 28 86
www.zeyenbaumann.lu

N

échelle 1:5.000

2 avril 2019